

Convention UNÉDIC : on est **LOIN du COMPTE !**



Le nouveau dispositif qui entrera en vigueur le 1er juin prochain apportera concrètement peu de changement aux règles d'indemnisations édictées par le précédent accord. En fait cet accord UNÉDIC qui couvrira la période 2011-2013 n'est qu'une prorogation de l'accord de décembre 2008.

Deux modifications seulement :

- La possibilité désormais pour un demandeur d'emploi de **cumuler droits ARE** avec une **pension d'invalidité** de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.
- La **suppression du coefficient réducteur** appliqué aux **travailleurs saisonniers** sur leurs droits ARE.

Pour le reste, les règles d'indemnisation arrêtées en 2008 continuent de s'appliquer :

*4 mois de travail donnent droit à 4 mois d'indemnisation dans une limite de **24 mois** ; sauf pour les personnes de 50 ans et plus qui, elles, restent avec une indemnisation de **36 mois maxi**.*

Reconduire les mêmes règles n'est pas acceptable au regard de la désespérance des plus de quatre millions de chômeurs-euses. Cela est même intolérable quand, dans le même temps, gouvernement et patronat refusent d'augmenter les impôts des plus aisés et s'accordent à raboter l'ISF. Prétendre que le système est un des plus généreux d'Europe, est une contre vérité : la France est dans la moyenne européenne. De plus, préconiser la réduction du montant et de la durée d'indemnisation, en arguant de « *l'oisiveté volontaire des chômeurs-euses* », est totalemtent insupportable !

Nous l'affirmons, le cadre d'accord de la convention UNÉDIC est loin d'être suffisant. Cette convention d'assurance chômage ne suffit pas à répondre à la situation dramatique des chômeurs :

- **4,3 millions** de personnes sont privées d'emploi
- **1 demandeur sur 2** n'est pas indemnisé par l'Unédic
- **1,5 million** de DE sont en fin de droits ARE
- **de + en +** de chômeurs sont **jetés vers les minima sociaux**.

De plus l'accord Unedic ne répond pas :

- à l'afflux mécanique du nombre de chômeurs avec le passage de la **retraite de 60 à 62 ans**, alors qu'un grand nombre de seniors ne trouvent pas d'emploi.
- à l'augmentation des **mal-indemnisés** et des **non indemnisés** (fin de droits et précaires qui n'ont pas pu acquérir de droits à l'indemnisation).
- à l'augmentation de la **précarité** vécue par les plus **jeunes** qui enchainent stage, petit boulot, CDD, lesquels ne permettent pas de vivre décemment.

ATTENTION cet ACCORD est PIÉGÉ et NON DÉFINITIF !!!

Toutes les 6 semaines à partir de septembre 2011 les partenaires sociaux (syndicats et patronat) vont se revoir pour négocier :

- Une nouvelle dégressivité possible des allocations chômage (droit ARE)
- Le report des bornes d'âge de 50 à 52 ans et 60 à 62 ans ouvrant des droits spécifiques
- L'articulation avec la solidarité et donc l'accès aux minima sociaux
- Le lien entre activité réduite et activité partielle avec en perspective la baisse des droits ARE
- Application d'un malus sur les cotisations patronales pour ceux qui usent et abusent des contrats précaires.
- Droits ARE rechargeables.

Pour ce qui nous concerne, à AC! Gironde, **nous revendiquons une refonte totale du système** garantissant :

- D'ouvrir le **droit à l'indemnisation dès le premier jour** travaillé pour tous quel que soit l'employeur, public ou privé. Pour cela, les fonds UNÉDIC doivent être utilisés exclusivement pour l'indemnisation.
- La **continuité des droits** en rendant impossible toute radiation de Pôle Emploi sans revenu de remplacement et en exigeant la suppression définitive du statut de fins de droits.
- Toutes les formes de discriminations visant les stagiaires et **toutes les formes de précarité du travail doivent être supprimées.**
- Un **revenu décent avec ou sans emploi à hauteur du SMIC.**
- Une **augmentation des cotisations patronales** et une majoration de cotisation pour tout recours aux contrats précaires et au temps partiel imposé.
- L' **augmentation immédiate des minima sociaux !**
- L'**accès à des formations qualifiantes de longue durée et rémunérées, avec prise en charge des frais de stage.**
- La **suppression des radiations de principe** et le **maintien des allocations** (hormis fraude avérée).
- **La suppression de** toutes mesures coercitives d'acceptation d'emploi au rabais préconisées par le principe de « **l'offre raisonnable d'emploi** ».
- Des élections nationales pour les représentants des salariés à l'UNÉDIC et/ou le **droit de siéger pour les** organisations de **chômeurs.**

Nous disons aux partenaires sociaux (syndicats et patronat) qu' « il y a urgence à mettre en œuvre nos solutions » et que nous serons très vigilants sur les suites des négociations à partir de Septembre 2011.

Bordeaux, avril 2011

Imprimé par nos soins en notre local, 21 rue Saincrie - Tram B-Victoire

Écoutez l'émission "AC! Tonne" tous les **mercredis à 17h** sur **La Clé des Ondes 90.10 Mhz**